

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement
Modification des installations exploitées par la société ELM

Commune de Villeurbanne

En application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement, une participation du public par voie électronique est ouverte sur le site internet des services de l'État dans le Rhône pendant une période de 15 jours du mardi 12 novembre 2024 à 8 h au mardi 26 novembre 2024 à 17 h inclus, suite au projet de la société ELM de modification des conditions d'exploitation de sa centrale de production de chaleur pour le chauffage urbain située 17-19 avenue Einstein à Villeurbanne.

Pendant la durée de la participation du public, le dossier de la société ELM présentant les modifications envisagées et le projet d'arrêté préfectoral complémentaire proposé par l'inspection des installations classées sont consultables sur le site internet des services de l'État dans le Rhône à l'adresse suivante :

<https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-L-Etat/Environnement-developpement-durable/risques-naturels-et-technologiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement/Participation-du-public-par-voie-electronique>

Le public peut faire parvenir ses observations et propositions pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique à l'adresse suivante :

ddpp-environnement-enquetes@rhone.gouv.fr en mentionnant en objet du message « PPVE-ELM »

Seuls les courriels reçus pendant la période de participation du public par voie électronique sont pris en compte.

L'arrêté préfectoral complémentaire ne peut être pris avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à trois jours à compter de la date de clôture de la consultation.

**PRIERE DE NE PAS DETACHER CE CERTIFICAT
DU TEXTE DE L'AFFICHE**

Le maire de Villeurbanne certifie que l'avis ci-dessus a été affiché à la mairie et aux lieux habituels d'affichage à partir du 12/11/24
jusqu'au 27/11/24 inclusivement.

A Villeurbanne, le 5/11/2024
Le Maire

SCEAU DE LA MAIRIE



